

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **USAGE DE L'EAU**

Cahors, le 16 septembre 2021

#### **Limitations aux usages de l'eau dans le département du Lot**

Les dernières pluies, très bienvenues, mais localisées sur certains bassins versants, ne suffisent pas à rétablir durablement la situation de tous les cours d'eau du département.

La situation hydrologique de certains cours d'eau s'est améliorée :

- en Quercy-Blanc : la Petite Barguelonne, le Lendou et la Grande Barguelonne ;
- sur le bassin du Lot : le Vers, la Sagne, la Rauze, le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, le Saint-Perdoux et le Veyre ;
- sur le bassin de la Dordogne : la Marcillande, la Germaine, la Melve, la Relinquière, le Lizabel, le ruisseau du Laumel, l'Ouyse, l'Alzou, le ruisseau d'Aynac, le Mamoul, la Tourmente, la Sourdoire et le Maumont.

Météo-France annonce un temps plutôt maussade avec de faibles pluies à partir de la fin de semaine. Les températures seront proches des normales de saison.

Suite à la consultation du comité de suivi opérationnel de la ressource en eau, et en tenant compte des prévisions de Météo France, Michel Prosic, préfet du Lot, a décidé d'aménager certaines mesures de limitation des usages de l'eau dans le département présentées dans le tableau ci-joint.

Ces mesures seront applicables à partir du samedi 18 septembre 2021 à 8 heures.

**Pôle de la communication  
interministérielle de l'État**

Pour rappel :

Certains cours d'eau sont placés en « vigilance ». Cela signifie que leur évolution fait l'objet d'une attention renforcée. Ce seuil de vigilance permet d'informer et d'inciter les particuliers, les collectivités et les professionnels à réaliser des économies d'eau, mais il n'emporte pas de restriction de prélèvement.

Certains cours d'eau sont placés en alerte, alerte renforcée ou crise. Des mesures de limitations des usages de l'eau dans le département du Lot sont alors prises.

Elles concernent les manœuvres de vanne, ainsi que les prélèvements réalisés dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement pour :

- les usages des particuliers, des entreprises et des collectivités : arrosage de jardins et espaces verts, remplissage de piscines et plans d'eau, lavages de véhicules, etc. ;
- les usages agricoles : irrigation et remplissage de plan d'eau.

Selon le niveau de gravité de l'étiage, les mesures de restriction suivantes peuvent être synthétisées ainsi :

- **alerte** : manœuvre de vannes interdites, remplissage de plans d'eau interdits, prélèvements en cours d'eau ou nappes d'accompagnement interdits de 13h à 20h (ou, pour certains prélèvements agricoles, tour d'eau de niveau 1) ;
- **alerte renforcée** : manœuvre de vannes interdites, remplissage de plans d'eau interdits, prélèvements en cours d'eau ou nappes d'accompagnement interdits de 8h à 20h (ou, pour certains prélèvements agricoles, tour d'eau de niveau 2) ;
- **crise** : manœuvre de vannes interdites, remplissage de plans d'eau interdits, prélèvements en cours d'eau ou nappes d'accompagnement interdits (sauf cultures dérogatoires).

Le détail de ces mesures figure dans les arrêtés préfectoraux instaurant des mesures applicables aux prélèvements dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement, consultables dans les mairies des communes concernées et à l'adresse suivante : <http://www.lot.gouv.fr/arretes-prefectoraux-portant-limitation-de-r4172.html>

Les mesures de restrictions peuvent être consultées sur le site Internet PROPLUVIA à l'adresse suivante : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>.

**Pôle de la communication  
interministérielle de l'État**

Bassins versants / Cours d'eau (y compris affluents et nappes d'accompagnement)	Niveau de gravité de l'étiage retenu à compter du samedi 18 septembre 2021 à 8 heures.
La Séoune	Crise
La Petite Barguelonne	Alerte
Le Lendou	Alerte
La Grande Barguelonne	Alerte renforcée
La Lupte	Crise
Le Lemboulas	Crise
La Lère, le Douvre, le Glaich, le Candé	Alerte Renforcée
Le Vert Amont	Alerte
Tous les affluents du Lot (sauf Thèze, Vert, Vers et Célé)	Alerte Renforcée
Le Céou, le Bléou et l'Ourajoux	Crise
La Marcillande, la Germaine, la Melve, la Relinquière, le Lizabel et le ruisseau de Laumel	Alerte
Le Tournefeuille	Crise
L'Alzou, le ruisseau d'Aynac et l'Ouyse	Alerte
Le Mamoul	Alerte Renforcée
La Tourmente	Alerte
La Sourdoire et le Maumont	Alerte

**Pôle de la communication  
interministérielle de l'État**

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16  
[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

Place Chapou  
46009 Cahors Cedex